



# # LA CFE-CGC VOUS INFORME LE HANDICAP À LA POSTE...

OÙ EN EST-ON ?

LA CFE-CGC GROUPE LA POSTE VOUS DIT TOUT...



Éditorial par **Stéphane Di Manno**  
Référént handicap CFE-CGC  
07 60 93 57 16  
cgc.stephane.dimanno@gmail.com

La CFE-CGC a signé l'accord Handicap du Groupe le 06/01/2023 en présence de la Ministre chargée des personnes handicapées et de Christophe ROTH, Président de l'Agefiph et secrétaire national CFE-CGC.

Cet accord a permis au Groupe La Poste d'être primé pour ses actions en faveur du handicap. Mais qu'en pensent les postiers ?

## COMPATIBILITÉ : TÉLÉTRAVAIL/HANDICAP ?

Si nous pouvons saluer des réalisations favorisant l'inclusion et le maintien dans l'emploi de nos collègues postiers en situation de handicap, **la CFE-CGC dénonce néanmoins la timidité, voire la résistance de certaines directions de branches « à jouer le jeu » !**

**L'accord et ses dispositions seraient-ils méconnus ?**

La CFE-CGC constate que **les cadres managers se trouvent souvent démunis face à une situation de handicap**. Nous avons sollicité le Groupe pour obtenir des campagnes de sensibilisation et des formations sur le sujet du handicap afin de mieux accompagner les postiers à appréhender le sujet.

Il est important de mettre en évidence les dispositions mises en place pour accompagner et faciliter le maintien dans l'emploi.

## PRÉCONISATION TÉLÉTRAVAIL VS RECLASSEMENT !

Le télétravail est une mesure qui permet le maintien dans l'emploi notamment à la BGNP... pourtant La Poste reste loin du podium comparativement à d'autres établissements bancaires. **La CFE-CGC a dénoncé la solution « facile » du reclassement contre la mise en place de mesures répondant à une préconisation de télétravail.**

Nos collègues en situation de handicap ne doivent pas compenser leur handicap en « forçant » sur leur santé ou par un arrêt maladie.

La CFE-CGC rappelle **la responsabilité sociale et sociétale du groupe La Poste.**





## TÉLÉTRAVAIL À GÉOMÉTRIE VARIABLE CHEZ NOS BANQUIERS ?

Quand les conseillers de la banque à distance ont accès au télétravail, ceux de la **branche BGN se voient confrontés à un mur**. Les raisons ? On nous oppose les questions de sécurité informatique, de confidentialité des données clients ... alors même que les outils professionnels utilisés par les conseillers de la banque à distance sont peu ou prou identiques à ceux d'un conseiller de la BGN.

La **CFE-CGC dénonce ce traitement différencié**, il ne peut exister une application à géométrie variable de l'accord handicap au sein du Groupe. Dans une situation de maladie chronique, il est possible de télétravailler sur une période définie pour garantir le maintien dans l'emploi. Toutefois, si la quotité de télétravail est incompatible avec les missions liées à la fonction, la **CFE-CGC est à votre disposition pour vous accompagner vers une solution adaptée et en adéquation avec vos aspirations** telles qu'une reconversion professionnelle ou une mobilité.

## QU'A OBTENU LA CFE-CGC ?... DU CONCRET

- De nombreux rapprochements de domicile sur un poste équivalent,
- L'adaptation des conditions d'examen du groupe A,
- L'adaptation des conditions de passage de L'Autorité des Marchés Financiers,
- Du télétravail,
- Des reclassements par une promotion quand le projet professionnel est compatible avec le handicap.

## LES ACTIONS DU RÉFÉRENT HANDICAP :

- Des accompagnements complets : Préparation téléphonique à la visite médicale de reprise,
- Des déplacements sur toute la France pour un entretien RH de pré reprise,
- Un accompagnement du collègue postier, postière sur la phase de recherche de poste compatible...

## NOS AMBITIONS :

Parce qu'une carrière est possible dans notre groupe inclusif, la CFE-CGC est à votre disposition pour tous les sujets individuels et collectifs. Notre ambition est de vous conseiller, vous accompagner dans vos démarches administratives, RH contribuant à faciliter votre projet professionnel. Vos sollicitations portées par notre action ont permis de proposer et d'obtenir des solutions innovantes permettant d'intégrer et de reconnaître le handicap dans notre entreprise.



**# POUR PLUS D'INFORMATIONS**  
**CONTACTEZ VOTRE REPRÉSENTANT**  
**LOCAL CFE-CGC GROUPE LA POSTE**

**100% À VOS CÔTÉS**  
**VOTEZ CFE-CGC**